



a **kiwa** company

Rapport

RAPPORT N°

AUD/15/30813066/00/FR/000

Original



Votre numéro de client :



040 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Avenue Ernestine 1/4, 1050 Bruxelles



Effectué le :

19/09/2025 13:32 - 14:41



Effectué par : ABDELMALIK TIGRA (5064)

Conforme

IDENTIFICATION DES TIERS

Propriétaire

Adresse

-

Demandeur du contrôle

Nom, Prénom

Adresse

Avenue Ernestine 1/4, 1050 Bruxelles

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

ID Vinçotte

100 398 798

Adresse

Avenue Ernestine 1/4, 1050 Bruxelles

Code EAN

Non communiqué

N° Compteur

No. 65 693 455

Précision Installation

Appartement 5A

Installation contrôlée

- Unité d'habitation

Type d'installation

Installation domestique

DONNÉES DU CONTRÔLE

Base de l'examen

- RGIE - Livre 1 de l'arrêté royal du 08/09/2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. 28/10/2019)

Type de contrôle suivant

- 6.5. Visite de contrôle

Date de réalisation de l'installation

- A partir du 01/10/1981 & avant le 01/06/2020

VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé - Service Externe pour les Contrôles Techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 1800 Vilvoorde Belgique tel: +32 81 432 773 buildingreportingsouth@vincotte.be
TVA BE 0402.726.875 RPM Bruxelles BNP Paribas Fortis : BE25 2100 4144 1482 BIC : GEBABEBB

Date d'émission : 22/09/2025

1 / 6

DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Alimentation	Via compteurs GRD
Protection de branchement	- Valeur nominale de la protection placée
Valeur nominale de la protection placée (A)	50
Type d'interrupteur-sectionneur général	- Interrupteur-sectionneur différentiel
Section canalisation d'alimentation du tableau (mm ²)	10
Canalisation d'alimentation - Type	XVB
Tension (V)	- 230 V AC

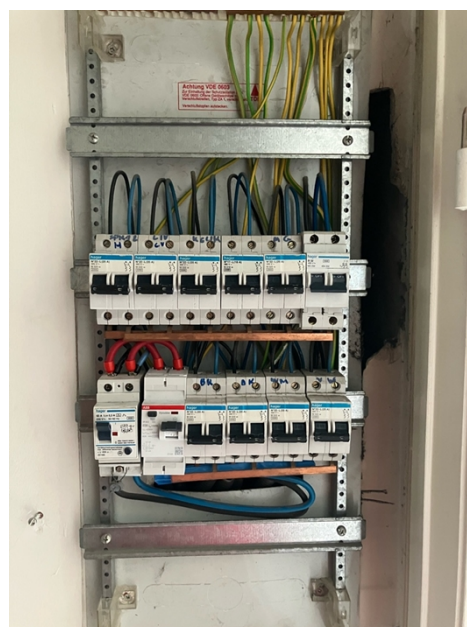
DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Tableau BT : T1

Nombre de circuits	10
--------------------	----



(Tableau électrique)



(Tableau électrique - intérieur)

RÉSULTATS DU CONTRÔLE

Contrôles effectués

Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position	OK (contrôle visuel)
Test des dispositifs à courant différentiel (test bouton)	OK
Test des dispositifs à courant différentiel (test boucle de défaut)	OK
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	OK (contrôle visuel)
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	OK (contrôle visuel)
Mesures de protection CD	OK
Mesures de protection CI	OK
Continuité des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire)	OK
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections de	OK

Les photos éventuelles illustrant par exemple les infractions, observations/remarques, notes, ... sont données à titre d'exemples et ne sont pas limitatives.

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Mesures et essais

Type de prise de terre	Boucle(s) de terre
Resistance de terre BT - Re (Ohm)	5.1
Valeur d'isolement général (Mohms)	64.6

Infractions constatées

- Néant

Remarques

- Néant

CONCLUSION DU CONTRÔLE

L'installation dont il est question dans le présent rapport est conforme aux prescriptions définies dans la rubrique "données du contrôle".

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard avant le 19/9/2050.

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été à nouveau datés et signés.

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.



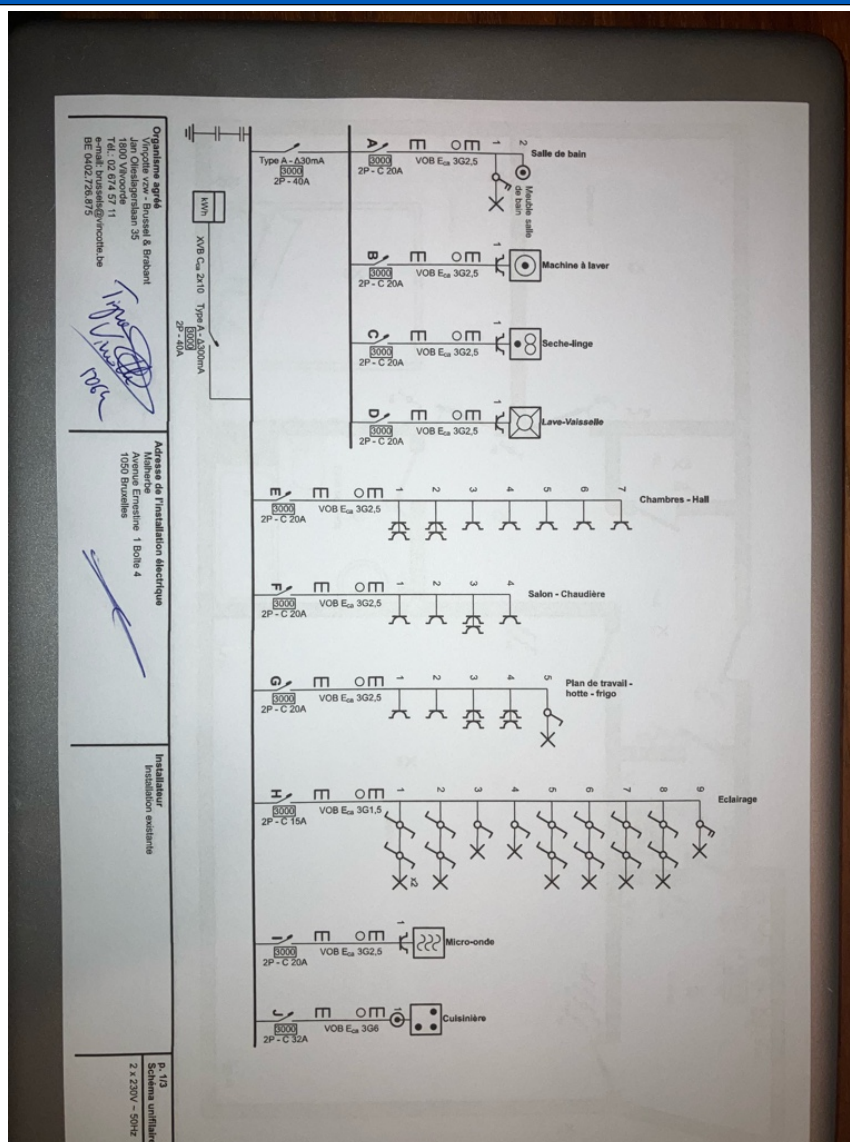
Ir F. Dewint
Directeur Général

RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

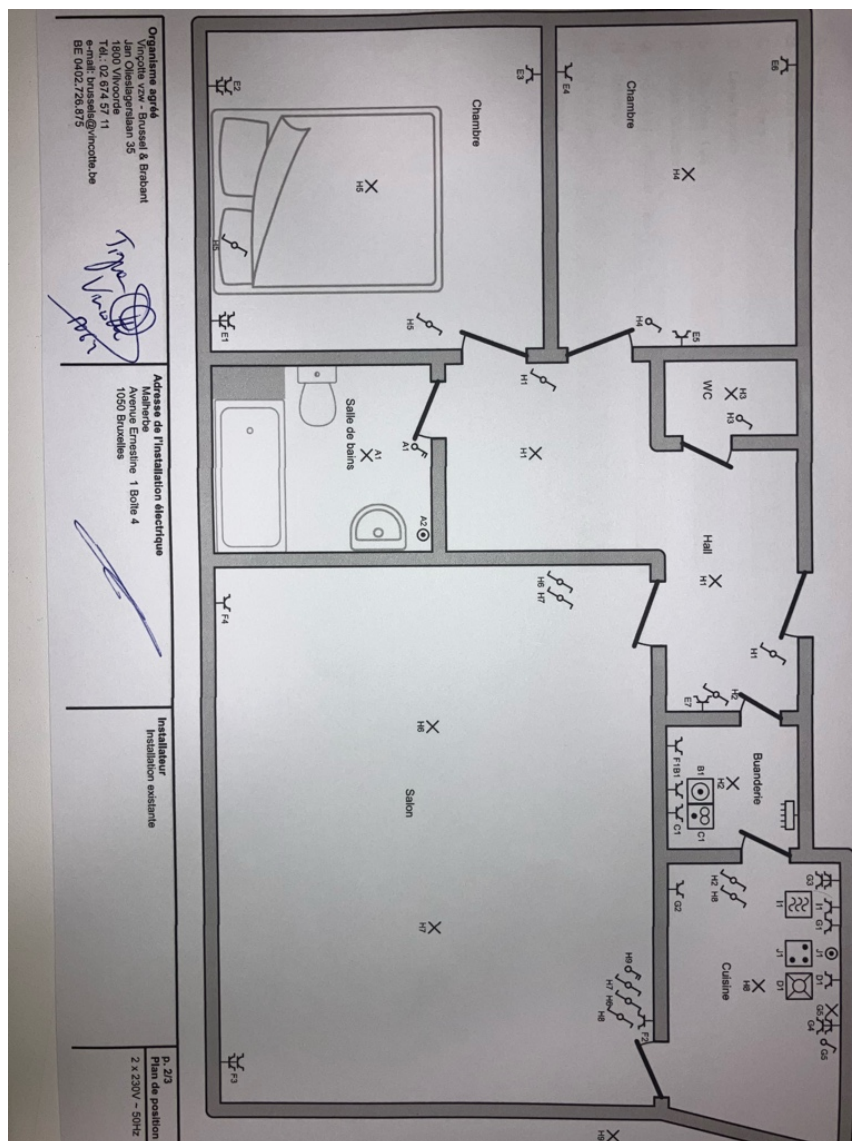
Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.

Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes



(Schémas unifilaires et plans de position)



(Schémas unifilaires et plans de position)